

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 66 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 22 Absent(s) excusé(s) : 28 Absent(s) : 14</i>
--	---	--

Date de convocation : 19 février 2019

Vote(s) pour : 80
Vote(s) contre : 3
Abstention(s) : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 25 février 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2019-02-25-CC-5 :

Transfert ou délégation de compétences départementales à Metz Métropole : désignation des élus métropolitains appelés à siéger dans la Commission Locale pour l'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT).

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5217-2, L. 5217-13 à L. 5217-17,

VU le décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la métropole dénommée "Metz Métropole",

CONSIDERANT le dialogue et les échanges portant sur les compétences susceptibles d'être exercées par Metz Métropole engagés avec le Département de la Moselle,

CONSIDERANT l'intérêt de transfert de compétences s'inscrivant en cohérence et en complémentarité avec les politiques mises en œuvre et les actions déjà conduites par Metz Métropole,

CONSIDERANT l'engagement des réflexions pour un transfert des 3 groupes de compétences suivants :

- attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, en application de l'article 6 de la Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ;
- aide aux jeunes en difficulté, en application des articles L. 263-3 et L. 263-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, prévues au 2° de l'article L. 121-2 du même code.

DECIDE de désigner pour représenter Metz Métropole au sein de la Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées (CLECRT) aux côtés des représentants du département et sous la présidence du Président de la Chambre régionale des comptes :

* membres titulaire :

- Jean-Luc BOHL
- Bertrand DUVAL
- Isabelle KAUCIC
- Thierry HORY

* membres suppléants :

- Dominique GROS
- Patrick GRIVEL
- Béatrice AGAMENNONE
- Frédérique LOGIN

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme
Metz, le 26 février 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte

057-200039865-20190225-02-2019-DC5-DE

Numéro de l'acte : 02-2019-DC5
Date de décision : lundi 25 février 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Transfert ou délégation de compétences départementales à Metz Métropole : désignation des élus métropolitains appelés à siéger dans la Commission Locale pour l'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT)
Classification : 5.3 - Designation de représentants
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 27/02/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190225-02-2019-DC5-DE
Document principal : 99_DE-ERDP5.pdf

Historique :

26/02/19 13:53	En cours de création	
26/02/19 13:54	En préparation	Catherine DELLES
27/02/19 08:28	Reçu	Catherine DELLES
27/02/19 08:29	En cours de transmission	
27/02/19 08:29	Transmis en Préfecture	
27/02/19 08:33	Accusé de réception reçu	